

L'amiante n'est pas un problème du passé

Si l'amiante est interdit dans l'Union européenne depuis 2005, cette substance représente toujours une menace considérable pour la santé des travailleurs et de la population. Les premiers y sont particulièrement exposés lorsqu'ils interviennent dans des bâtiments contenant des matériaux amiantés, et le risque ne va qu'en s'amplifiant avec leur détérioration progressive. Si l'on veut éviter que le désastre sanitaire se prolonge, et touche les jeunes générations, la question du désamiantage doit être prise à bras-le-corps par les autorités européennes et nationales.

Stephen Schindler

Fédération européenne des travailleurs du bois et du bâtiment

Des ouvriers d'une société de désamiantage se rendant sur le site d'un entrepôt dont la toiture en amiante-ciment a pris feu. Duisbourg, février 2015.
Image: © Belga



Jadis présenté comme un matériau quasi magique, vanté pour ses propriétés uniques en matière de durabilité et de résistance à la chaleur, au feu, à l'électricité et aux produits chimiques, et apprécié pour le faible coût de son extraction et de sa production, l'amiante constituait une matière première de choix pour une palette d'applications presque infinie. Bien qu'il fût déjà utilisé dans la Grèce antique pour la confection d'étoffes, de poteries et de mèches de lampe à pétrole, ce n'est qu'à la fin du XIX^e siècle qu'il a commencé à être exploité à grande échelle. Les qualités matérielles de l'amiante en faisaient un produit idéal pour résoudre bon nombre de difficultés techniques résultant de l'industrialisation, par exemple la fabrication de joints d'étanchéité à la fois durables et résistants à la chaleur pour pièces mécaniques mobiles.

La communauté médicale n'a pas tardé à se rendre compte des effets néfastes sur la santé de cette substance mortelle : dès le début du XX^e siècle, lorsque des décès liés à l'amiante ont été constatés et analysés. Toutefois, l'exploitation de l'amiante s'est poursuivie malgré ces connaissances. Elle a atteint son apogée après la Seconde Guerre mondiale, la substance étant utilisée dans des quantités de plus en plus importantes pour un nombre sans cesse croissant de produits des domaines de l'industrie et du bâtiment. Cependant, l'augmentation du nombre d'applications s'est accompagnée d'une conscience accrue des effets néfastes de l'amiante sur la santé, entraînant un mouvement d'opinion défavorable et, dans les années 1980 et 1990, l'interdiction progressive de ce matériau dans bon nombre d'États membres, avant une interdiction dans l'ensemble de l'Union européenne (UE) en 2005.

Bien que sa production et son utilisation soient interdites au sein de l'UE, l'amiante représente toujours une menace considérable pour la santé. Les travailleurs du secteur du bâtiment sont particulièrement concernés, mais aussi les bricoleurs, les occupants de bâtiments et de bureaux infestés par l'amiante ainsi que le grand public. Rien qu'en Europe, on estime le nombre de décès liés à l'amiante à 47 000 par an, soit plus de victimes que les accidents de la route (25 000 à 30 000). Cependant, la sensibilisation du public diminue, de même que la conscience des dangers de l'amiante, puisque les travailleurs âgés prennent leur retraite et sont remplacés par une nouvelle génération qui connaît très peu les risques liés à ce produit. Étant donné

l'ampleur relativement limitée des travaux de désamiantage en Europe à l'heure actuelle, il est évident que les stocks existants continueront de coûter de nombreuses vies dans les décennies à venir.

Le bout du tunnel est encore loin

L'identification des produits contenant de l'amiante peut être un exercice délicat. Il est parfois aisé de les détecter, car ils sont bien en vue, comme c'est le cas des toitures en amiante-ciment. Toutefois, ils sont aussi très souvent dissimulés dans presque tous les éléments d'un bâtiment ou d'une structure, par exemple le sol, les fenêtres ou encore les systèmes d'isolation, de chauffage et de refroidissement. Par conséquent, les ouvriers effectuant des travaux d'entretien, de rénovation ou de démolition sont régulièrement exposés aux fibres d'amiante alors même qu'ils ignorent souvent les dangers de ce produit. Pire : dans la plupart des pays, ils ne sont pas sensibilisés ni formés aux mesures de précautions nécessaires.

Pourtant, la sensibilisation est essentielle, puisque c'est la seule manière de fournir à ces ouvriers les outils leur permettant d'identifier visuellement les potentielles sources d'amiante et donc de se protéger. Cela étant, avant le lancement de chantiers d'envergure, il est primordial que les propriétaires et les employeurs procèdent à une évaluation des substances nocives à travers l'analyse d'échantillons. Cette démarche est nécessaire afin de protéger les travailleurs et les habitants car, une fois libérées, les fibres d'amiante ne peuvent pas être détectées sans le matériel technique adéquat. En pratique, on constate toutefois que ces opérations n'ont pas lieu systématiquement.

Même lorsque les quantités de fibres inhalées sont faibles, les scientifiques s'accordent à dire qu'il n'existe pas de seuils d'exposition sûrs et qu'en cas d'exposition cumulée tout au long d'une carrière, le risque de développer un mésothéliome ou de contracter l'asbestose ou une autre maladie liée à l'amiante est très élevé.¹

En raison de la longue période de latence des maladies liées à l'amiante, qui peut être de trente, voire de quarante ans, tant les employeurs que les travailleurs ne voient souvent en l'amiante qu'une menace abstraite sans conséquences immédiates et, de ce fait, accordent trop peu d'importance aux dangers

potentiels qu'il présente. Jusqu'à ce qu'il soit trop tard. Par ailleurs, on pourrait avancer que les employeurs sont peu incités à prendre des mesures de précaution appropriées, puisqu'ils ne seront pas tenus responsables au terme des longues périodes de latence, d'autant plus que dans de nombreux pays, la charge de la preuve incombe aux victimes.

À la lumière de ces dangers, le secteur du bâtiment devra relever le défi de l'éradication de l'amiante des bâtiments européens et de la protection des travailleurs au cours de leur carrière. À l'heure actuelle, le problème est remis à plus tard en raison d'un manque de sensibilisation et de la mauvaise planification des travaux de désamiantage. Les travailleurs chargés de l'entretien utilisent parfois d'anciens éléments contenant de l'amiante, qu'ils continuent d'installer dans les bâtiments, par exemple. De même, les peintres, les électriciens et les carreleurs travaillant à la rénovation de parties d'un bâtiment peuvent accidentellement être amenés à manipuler des éléments contenant de l'amiante. Ils s'exposent ainsi aux dangers du produit et installent des structures qui continueront de présenter des risques pour la prochaine génération de travailleurs et d'occupants.

La situation actuelle en Europe

À l'heure actuelle, la situation est très différente d'un État membre à l'autre. Dans de nombreux pays d'Europe centrale et orientale, on considère que l'utilisation très répandue de toitures en amiante-ciment constitue le problème principal. Il est urgent de les remplacer, puisque le matériau se dégrade avec le temps en raison des conditions météorologiques et libère des fibres dans l'environnement. De ce fait, les toitures en amiante-ciment ainsi que d'autres applications en extérieur constituent une source importante d'"exposition environnementale" pour les occupants, les travailleurs et le grand public. Les Pays-Bas ont connu une situation similaire et ont mis en place un programme d'élimination de ce type de matériau

1. The 18th Collegium Ramazzini statement: The global health dimensions of asbestos and asbestos-related diseases, *Scandinavian Journal of Work Environment and Health*, (42), 86-90, 2016.

de couverture de toiture. Toutefois, à l'heure actuelle, la Pologne est le seul État membre de l'UE disposant d'un plan d'action national visant à un désamiantage total d'ici à 2032.

La situation est différente dans bon nombre de pays d'Europe occidentale, où une large gamme de produits contenant de l'amiante a pénétré le marché. Pour cette raison, l'attention s'est portée sur d'autres sources d'exposition, plus difficiles à détecter, par exemple les tuiles et les carreaux, les

colles pour sols, le mastic pour fenêtres, les peintures texturées et une multitude d'autres applications susceptibles de nuire aux ouvriers, en particulier lors de travaux d'entretien, de rénovation ou de bricolage privé.

En France, la question a retenu davantage d'attention qu'ailleurs. Il existe actuellement une loi imposant une formation pour l'ensemble des ouvriers du secteur du bâtiment. La législation française contraint par ailleurs les propriétaires à réaliser une analyse de la présence d'amiante dans leur logement avant de le vendre. Les pouvoirs publics se sont également concentrés sur les routes, qui constituent une autre source d'exposition environnementale, en particulier dans les zones urbaines densément peuplées, où l'amiante a été utilisé pour améliorer la durabilité des revêtements des voies. Par ailleurs, les inspecteurs du travail français

ayant procédé à des comptages des fibres ont constaté que le passage de véhicules de balayage des routes libérait le même taux de fibres que l'ouverture des revêtements. Par conséquent, ils ont imposé à ces véhicules l'utilisation de systèmes hydrauliques visant à lier et à collecter les fibres d'amiante.

À l'heure actuelle, les travaux d'entretien, de rénovation et de démolition constituent les principales sources d'exposition professionnelle. Cependant, les ouvriers du bâtiment ne sont pas le seul groupe à risque. Au Royaume-Uni, par exemple, un nombre élevé d'enseignants souffrent de maladies liées à l'amiante car de nombreuses écoles sont envahies par la substance, libérée à la suite de la dégradation des matériaux de construction. La santé des élèves est également mise en danger, puisqu'ils passent une partie considérable de leur vie entre ces murs. Au-delà du Royaume-Uni, la question des bâtiments publics préoccupe toute l'Europe, surtout lorsqu'ils sont fréquentés par des enfants: les écoles et les centres sportifs, par exemple. Toutefois, les restrictions des dépenses publiques conduisent souvent au report des mesures d'élimination de l'amiante résiduel.

En outre, les importations illégales, qui continuent de pénétrer le territoire de l'UE, viennent contrecarrer les efforts déployés pour éradiquer l'amiante en Europe. Ainsi, en 2012, les autorités italiennes ont mis au jour un transfert illégal de plus de 1000 tonnes d'amiante en provenance d'Inde. Des transferts qui se seraient poursuivis jusqu'en 2014 au moins. Alors que la justice italienne enquête actuellement sur ces importations, on soupçonne fortement l'amiante de continuer d'entrer sur le marché européen à travers une série de produits, notamment des matériaux de construction, des bouteilles thermos, des poudres pour bébés et des jouets pour enfants.²

Afin de débarrasser sans danger l'Europe de l'amiante, les décideurs politiques doivent collaborer avec les partenaires sociaux du secteur du bâtiment en vue de mettre au point des stratégies globales portant sur une série de domaines politiques en partageant les responsabilités à différents stades du processus. Ces domaines comprennent notamment la santé et la sécurité au travail, la santé publique, les compétences et les qualifications des travailleurs, la surveillance du marché, la recherche et le développement, l'efficacité énergétique des bâtiments, la gestion des déchets et le financement de ces opérations.

2. Kazan-Allen L. (14 janvier 2015) "Italy's asbestos mystery", *International Ban Asbestos Secretariat*, <http://ibasecretariat.org/lka-italys-asbestos-mystery.php>



Image: © Martine Zunini

Campagne "Europe 2023 – Asbestos Free"

La question de l'exposition secondaire a été relativement négligée par les législateurs de l'Union européenne et des États membres. Dans l'ensemble, ils n'ont pas fait assez d'efforts pour protéger les travailleurs et le grand public contre cette menace importante pour la santé qui subsiste au sein des foyers et sur les lieux de travail. C'est pourquoi la Fédération européenne des travailleurs du bâtiment et du bois (FETBB), avec le soutien de la Fédération nordique des travailleurs du bâtiment et du bois (FNTBB), a lancé la campagne "Europe 2023 – Asbestos Free" en mars 2010. Étant donné la portée très large de

cette problématique, la campagne s'est concentrée sur différents aspects de la lutte contre l'amiante au cours des années en mettant sur pied des réseaux regroupant de nombreuses parties prenantes, notamment des décideurs politiques, des groupes de soutien aux victimes et des services d'inspection du travail.

La campagne concentre ses actions sur cinq domaines différents :

1. L'inventorisation, la notification et la surveillance médicale ;
2. La sécurisation des conditions de travail ;
3. La formation des travailleurs ;
4. La reconnaissance des maladies liées à l'amiante ;
5. Les procédures de reconnaissance et d'indemnisation relatives aux maladies liées à l'amiante.

Plus de détails sur <http://www.efbww.org>

de l'ensemble des travailleurs du secteur de la construction est indispensable. Notons que la France s'est distinguée par une innovation prometteuse en utilisant des robots pour le désamiantage. La Commission européenne peut jouer un rôle majeur en favorisant la recherche et le développement dans le cadre de son programme de financement Horizon 2020, qui pourrait permettre de développer des pratiques et des techniques innovantes pour la prévention des maladies liées à l'amiante et l'élimination de celui-ci.

Une autre mesure d'accompagnement consiste à cartographier et à inventorier l'amiante afin d'avoir un aperçu plus clair des principaux types de bâtiments et de produits contenant de l'amiante au sein de différentes zones géographiques. Par la suite, cela permettrait aux parties prenantes de mettre au point des stratégies adaptées et de sensibiliser les travailleurs exposés. Par ailleurs, les propriétaires et les entreprises bénéficieraient d'informations fiables sur les modes d'utilisation de l'amiante et pourraient prendre les mesures de précaution appropriées.

S'ils ne remplacent pas les opérations de prélèvements lorsqu'il s'agit de cas isolés, l'analyse et l'inventorisation de l'amiante existant constituent une étape importante de l'élaboration d'une stratégie européenne efficace de désamiantage en fournissant un aperçu des bâtiments existants et des modes d'utilisation du produit.

Sur la base d'expériences en cours au sein des États membres, il est essentiel d'explorer les forces et les faiblesses de différents modèles et de promouvoir les exemples de bonnes pratiques. L'objectif ne consiste pas à mettre en œuvre des normes européennes uniformes, mais à susciter une sensibilisation politique sur cette question afin de faciliter la mise en place de mesures appropriées aux niveaux local, régional et national.

En définitive, il revient aux décideurs politiques nationaux de mettre en œuvre une stratégie cohérente reprenant les éléments déjà mentionnés. Dès 2011, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) appelait à la mise au point de programmes d'action nationaux pour l'élimination des maladies liées à l'amiante en Europe. Les syndicats soutiennent cet appel et estiment que les efforts de la Commission européenne devraient inciter les États membres à formuler des plans d'action nationaux pouvant compter sur un financement suffisant, notamment de la part de fonds européens ad hoc. ●

Performances énergétiques des bâtiments et élimination de l'amiante

Les initiatives politiques lancées actuellement au niveau européen soulignent davantage l'urgence de s'attaquer au problème du désamiantage. Dans le contexte de l'Union de l'énergie, qui s'inscrit dans la stratégie de croissance Europe 2020, la question des prestations énergétiques des bâtiments joue un rôle crucial pour faciliter la transition énergétique et lutter contre les changements climatiques. Compte tenu de la nécessité croissante de renforcer les prestations énergétiques des bâtiments existants en Europe, il est évident que de plus grandes quantités d'amiante seront manipulées à l'avenir. Étant donné que les travaux de rénovation de ce type portent généralement sur des parties pour lesquelles l'amiante était largement utilisé par le passé (installation électrique, toiture, murs), il existe une complémentarité considérable entre la politique de la Commission européenne et l'élimination sans danger de l'amiante résiduel, ainsi que d'autres substances dangereuses. C'est particulièrement le cas des travaux effectués sur des bâtiments datant de l'époque où l'utilisation de l'amiante a connu son apogée en Europe, puisqu'ils atteignent désormais un âge auquel de telles rénovations sont d'autant plus nécessaires.

Le Parlement européen a d'ores et déjà proposé d'associer la question des prestations énergétiques des bâtiments au désamiantage dans son rapport sur les risques liés à l'amiante pour la santé au travail et les perspectives d'élimination complète de l'amiante encore existant. Celui-ci appelle la Commission européenne à intégrer le désamiantage à d'autres domaines politiques tels que l'efficacité énergétique. Le Comité économique et social européen s'est également prononcé dans son avis d'initiative intitulé *Éradiquer l'amiante de l'UE*, qui recommande des mesures similaires.

Pour s'atteler à cette tâche cruciale, les décideurs politiques européens – y compris la Commission – doivent poursuivre l'élaboration d'une stratégie globale sur la question de l'amiante. Il convient de donner la priorité à la rénovation des bâtiments publics, des logements sociaux et des projets d'infrastructure tels que les routes, pour lesquels l'amiante a largement été utilisé. Par ailleurs, les propriétaires privés devraient pouvoir bénéficier d'un soutien financier adéquat.

Autre domaine important : celui de l'amélioration des conditions de travail ainsi que de la santé et de la sécurité au travail à travers des technologies innovantes de désamiantage et en veillant à ce que les travailleurs concernés soient en mesure de parvenir à un niveau approprié de compétences et de qualifications. À cet égard, la sensibilisation